|  |
| --- |
| – Règlement de consultation V1.1 –  Consultation n° RFQ – 2103    Contractualisation Mise à disposition d’un Service de Flexibilités Locales pour la Direction Régionale Paris |

Table des matières

[1. Dossier de Consultation 3](#_Toc64988647)

[1.1 Définitions utilisées dans le règlement de consultation 3](#_Toc64988648)

[1.2 Précisions apportées au dossier de consultation 3](#_Toc64988649)

[1.3 Modification du dossier de consultation par Enedis 3](#_Toc64988650)

[2. Préparation de l’offre 3](#_Toc64988651)

[2.1 Langue de l’offre 3](#_Toc64988652)

[2.2 Validité de l’offre 3](#_Toc64988653)

[2.3 Forme de l’offre 4](#_Toc64988654)

[2.4 Conditions générales de remise de l’offre 4](#_Toc64988655)

[3. Dépôt des offres 4](#_Toc64988656)

[3.1 Date limite de remise des offres 4](#_Toc64988657)

[3.2 Modalités de dépôt des offres 5](#_Toc64988658)

[3.3 Modalités particulières de remise de l’offre 5](#_Toc64988659)

[3.4 Contenu relatif aux documents administratifs 6](#_Toc64988660)

[3.5 Contenu relatif à l’offre technique 7](#_Toc64988661)

[3.6 Contenu relatif à l’offre commerciale 9](#_Toc64988662)

[4. Ouverture des plis et évaluation des offres 9](#_Toc64988663)

[4.1 Ouverture des plis 9](#_Toc64988664)

[4.2 Recevabilité des offres 10](#_Toc64988665)

[4.3 Modalités d’évaluation des offres 10](#_Toc64988666)

[5. Attribution du marché 11](#_Toc64988667)

[5.1 Critère d’attribution des lots du marché 11](#_Toc64988668)

[5.2 Modalités d’attribution 11](#_Toc64988669)

[5.3 Marchés proposés à l’issue de l’attribution 11](#_Toc64988670)

[5.4 Notification de l’attribution du Marché 12](#_Toc64988671)

[5.5 Droit d’Enedis d’annuler tout ou partie de la procédure de consultation 12](#_Toc64988672)

[5.6 Publication par Enedis 12](#_Toc64988673)

[5.7 Données personnelles 12](#_Toc64988674)

[Annexe 1 – Acte d’engagement en réponse à la consultation n°RFQ-2103 13](#_Toc64988675)

[Annexe 2 – Tableau de réponse de l’offre technique 15](#_Toc64988676)

[Annexe 3 – Tableau de réponse de l’offre commerciale 17](#_Toc64988677)

[Annexe 4 – Tableau de localisation des sites participant au Service 18](#_Toc64988678)

[Annexe 5 – Cahier des Charges de la consultation n°RFQ-2103 19](#_Toc64988679)

[Annexe 6 – Modèle de Marché pour la consultation n°RFQ-2103 20](#_Toc64988680)

## Dossier de Consultation

### Définitions utilisées dans le règlement de consultation

Tous les mots ou groupes de mots utilisés dans le présent cahier des charges ayant leur première lettre en majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le modèle de Marché de Flexibilités Locales joint au Règlement de Consultation en Annexe 6 ou à défaut ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Candidat | Personne Morale ou Physique participant à la Consultation n° RFQ-2103 |

### Précisions apportées au dossier de consultation

Jusqu’au 23/07/21 à 18h00, les questions relatives à la consultation pourront être posées par mail à l’adresse suivante : [DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr](mailto:DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr).

Toute question posée après cette date ne sera pas prise en compte.

Les questions et leurs réponses seront publiquement mises à disposition sur le site Internet à la page [www.enedis.fr/consultation-flexibilites](http://www.enedis.fr/consultation-flexibilites) sous la forme d’un fichier récapitulatif. Le Candidat pourra préciser les passages qu’il souhaite garder confidentiel. Ils ne seront pas rendus publics par Enedis.

Une webconférence de portage du dossier est prévue le 22/03/21 à 11h00. La participation sera libre. Une invitation sera envoyée à l’ensemble des acteurs du marché et le lien de participation au webinaire sera à disposition sur le site Internet d’Enedis à la page [www.enedis.fr/consultation-flexibilites](http://www.enedis.fr/consultation-flexibilites).

### Modification du dossier de consultation par Enedis

A tout moment avant la date fixée pour la fin des dépôts des offres, Enedis peut modifier le dossier de consultation en envoyant un additif au règlement de consultation via un mail à l’ensemble des Candidats potentiels.

Le dossier de consultation sera également mis à jour sur le site Internet à la page [www.enedis.fr/consultation-flexibilites](http://www.enedis.fr/consultation-flexibilites). Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du dossier de consultation.

Pour donner aux Candidats suffisamment de temps pour tenir compte de l’additif dans la préparation de son offre, Enedis pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres. Le délai laissé aux Candidats ne sera pas inférieur à 9 jours à compter de l’envoi du mail par Enedis.

## Préparation de l’offre

### Langue de l’offre

L’offre, ainsi que toute correspondance et tout document concernant la consultation, échangés entre le Candidat et Enedis, sont rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction précise en français des passages concernant l’offre, auquel cas, aux fins d’interprétation de l’offre, la traduction française fait foi.

### Validité de l’offre

Le délai de validité de l’offre est de trois (3) mois à compter de la date limite de remise des offres, telle que définie à l’article 3.1.

### Forme de l’offre

La remise d’une offre par le Candidat vaut acceptation implicite de l’ensemble des éléments du dossier de consultation fournis par Enedis.

Le fait de remettre une offre constitue, pour le Candidat, un engagement ferme à respecter notamment les diverses prescriptions des documents techniques sans pour autant le décharger de sa pleine et entière responsabilité à laquelle il pourrait être tenu en tant que professionnel.

### Conditions générales de remise de l’offre

Au regard de la réglementation, le Candidat aura à satisfaire aux conditions suivantes :

* Appliquer le droit français en matière de renforcement de la lutte contre le travail clandestin ;
* Etre en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales.

#### Disposition relative aux variantes

Les variantes ne sont pas admises.

Les éventuelles observations, remarques ou suggestions feront l’objet d’un document séparé et annexé à la réponse du soumissionnaire, sans aucunement engager Enedis à y donner une suite favorable. Elles constituent une variante à la consultation et seront traitées comme telles.

#### Disposition relative à la sous-traitance

La sous-traitance n’est pas autorisée.

#### Disposition relative à la devise

Les prix doivent être libellés en Euro, sans clause de parité de change. Des prix libellés en devises étrangères ne peuvent être remis qu’en complément à une offre en Euro.

## Dépôt des offres

La remise d’une offre vaut engagement du Candidat à respecter l’ensemble des obligations prévues au Cahier des Charges (Annexe 5), et au modèle de Marché (Annexe 6) en cas de sélection de son offre.

La participation à la consultation n’implique pas l’attribution automatique d’un Marché.

Le Candidat est informé qu’il n’aura le droit à aucune indemnité pour les frais qu’il a pu engager pour participer au présent appel d’offres et à l’élaboration de son dossier.

Le fait pour un candidat d’être retenu dans le cadre du présent appel d’offres n’a pas d’incidence sur les procédures administratives et/ou techniques qu’il lui appartient de remplir ou sur les conditions d’utilisation du Réseau Public de Distribution d’Electricité.

### Date limite de remise des offres

L’Offre du Candidat doit être envoyée par courrier électronique à l’adresse suivante : [DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr](mailto:DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr).

**L’offre du Candidat doit parvenir au plus tard à Enedis le 20/08/21 avant 18h00.**

La saisie des offres par le candidat peut être anticipée dans la mesure où des modifications peuvent être effectuées par le Candidat jusqu’à la date et l’heure limite de remise des offres par l’envoi d’un courrier électronique précisant la référence de son offre et le fait que la version envoyée annule et remplace la précédente. La précédente version ne sera pas prise en compte lors des évaluations technique et commerciale. Pour être valable, la dernière version de l’offre technique et commerciale transmise à la date et heure limites de dépôt de l’offre doit être complète.

Aucune offre et/ou pièce remise après la date limite et heure de dépôt définies ci-dessus ne sera prise en compte.

Aucune modification de l’offre et des pièces associées n’est possible au-delà de la date et heure limites de dépôt de l’offre.

**Toute offre qui sera fournie à Enedis par un moyen autre qu’un courrier électronique (courrier, télécopie, etc.) à l’adresse citée précédemment ne sera pas prise en compte.**

### Modalités de dépôt des offres

L’offre du Candidat doit comporter les trois dossiers compressés suivants (au format .zip ou .7z) :

* Un dossier compressé relatif aux documents administratifs, nommé « Enedis\_FlexLoc\_RFQ2103\_NomCandidat\_DossierAdministratif » contenant les éléments décrits par la suite dans la partie 3.4.
* Un dossier compressé relatif à l’offre technique, nommé « Enedis\_FlexLoc\_RFQ2103\_NomCandidat\_OffreTechnique » contenant les éléments décrits par la suite dans la partie 3.5.
* Un dossier compressé relatif à l’offre commerciale, nommé « Enedis\_FlexLoc\_RFQ2103\_NomCandidat\_OffreCommerciale » contenant les éléments décrits par la suite dans la partie 3.6.

Le nom de l’ensemble des fichiers constitutifs des offres doit être autoportant et représentatif du contenu du fichier.

Les formats autorisés pour les pièces constitutives du dossier sont les suivants :

* Word avec les extensions .doc ou .docx
* Excel avec les extensions .xls ou .xlsx
* Image avec les extensions .pdf ou .jpg, .jpeg, .png

Dans le cas où l’un des fichiers précités est de taille supérieure à 10 Mo (taille maximale pour un envoi de courrier électronique sur les boîtes aux lettres Enedis), le Candidat est invité à prendre contact au plus tôt avec Enedis (via l’adresse [DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr](mailto:DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr)) pour définir des modalités techniques spécifiques de transfert de fichier.

Un candidat souhaitant déposer plusieurs offres techniques et/ou commerciales peut déposer un seul dossier administratif pour l’ensemble de ses offres. Chacune des offres techniques, associées systématiquement à une offre commerciale, doit explicitement faire référence au dossier administratif déjà déposé.

### Modalités particulières de remise de l’offre

Enedis écartera sans en avoir pris connaissance :

* les propositions reçues après la date limite de réception des offres,
* les propositions remises par télécopie ou par courrier postal.

Enedis se réserve le droit de refuser une offre émettant des réserves modifiant les clauses techniques et commerciales et les conditions du présent dossier de consultation.

### Contenu relatif aux documents administratifs

Aucune information commerciale ne doit figurer dans cette partie. La présence d’information commerciale rendra irrecevable l’offre du Candidat.

Chacun des documents listés au sein de cet article doit faire l’objet d’un fichier séparé. L’ensemble de ces fichiers est réuni au sein du fichier (« .zip ») relatif aux documents administratifs en respectant le nommage mentionné à l’article 3.2.

#### Pour tous les candidats

Le Candidat doit fournir les éléments cités ci-dessous :

* L’acte d’engagement joint en Annexe 1, daté, signé, avec la précision du lieu de signature par le Candidat ;
* La page de garde du Cahier des Charges, joint en Annexe 5, datée, signée et avec :
  + La mention : « J’atteste sur l’honneur avoir pris connaissance de l’intégralité des pièces administratives. »
  + Le lieu de la signature
  + Le nom et la qualité du signataire
* La page de garde du modèle de Marché, joint en Annexe 6, datée, signée, avec :
  + La mention : « J’atteste sur l’honneur avoir pris connaissance de l’intégralité des pièces contractuelles. »
  + Le lieu de la signature
  + Le nom et la qualité du signataire
* En cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s).

Les documents et attestations énumérés ci-dessus doivent être rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme à l’original.

**Important : La fourniture de l’ensemble des documents définis ci-dessus constitue une condition préalable essentielle à toute attribution du marché.**

A l’issue de la procédure de consultation, les Candidats auxquels il est envisagé d’attribuer le marché devront également produire conformément à la réglementation relative au travail dissimulé, à compter de la date de signature du marché, et jusqu’à la fin de son exécution, tous les six mois, les documents suivants, rédigés en langue française ou accompagnés d’une traduction en français certifiée conforme à l’original par un traducteur assermenté :

1. Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont Enedis s’assure de l’authenticité auprès de l’organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale (article D 8222 5 1 du Code du travail),
2. La liste nominative des salariés étrangers employés par le soumissionnaire et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l’article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Pour les entreprises de travail temporaire, la communication de cette liste est réputée accomplie lorsque les informations relatives au salarié étranger figurent dans le marché de mise à disposition conclu avec ENEDIS, mentionné aux articles L1251-42, L1251-43 et L1251-44 du Code du travail (articles D8254-2, D8254-4 et D8254-5 du Code du travail).
3. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (article 19 du décret n°2005-1308 du 20 octobre 2005).
4. Le Titulaire doit produire, au moment de la signature du marché et à chaque renouvellement de ses contrats d'assurances, une attestation de son assureur indiquant la nature des garanties souscrites ainsi que le montant souscrit pour chaque nature de garantie, l'existence de ces contrats d'assurances ne pouvant en aucun cas être considérée comme une quelconque limitation des responsabilités encourues par le Titulaire au titre du marché, notamment en cas de sous-traitance. Le Titulaire doit informer l'Entreprise des modifications, suspension ou résiliation de ses contrats d'assurances.

#### Pour les candidats établis en France

Le Candidat doit fournir :

* Si le Candidat est une société établie en France, un extrait de l’inscription au registre du commerce et des sociétés (imprimé K bis), ou bien une Carte d’identification justifiant de l’inscription au répertoire des métiers (original ou copie) datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de réponse ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d’un centre de formalités des entreprises pour les personnes morales ou physiques en cours d’inscription.
* un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente,
* Si le Candidat est une collectivité, un extrait de délibération portant sur la capacité objet de l’offre
* Si le Candidat est une personne physique, une copie de titre d’identité (carte d’identité ou passeport) en cours de validité.

#### Pour les candidats établis hors de France

Le Candidat doit fournir les éléments cités ci-dessous :

* Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ou, pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de 3 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation au dit registre ;
* Un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France.

### Contenu relatif à l’offre technique

Aucune information commerciale ne doit figurer dans cette partie. La présence d’information commerciale rendra irrecevable l’offre du Candidat.

La réponse du Candidat doit démontrer son aptitude à répondre à l’ensemble des exigences du Cahier des Charges. Notamment, le Candidat joint dans son offre technique :

* Le tableau de remise des offres techniques, .doc ou .docx (format Word) et utilisant impérativement le modèle défini en Annexe 2 ;
* Le même fichier de remise des offres techniques, au format .pdf;
* La liste des sites participant à son Offre de Service tel que défini à l’article 3.5.1, au format .xls ou xlsx (format Excel) en utilisant impérativement le modèle défini en Annexe 4 ;
* La même liste de sites participant à son Offre de Service, au format .pdf ;
* L’ensemble des Accords Clients des sites participants à l’Offre de Service dès lors qu’ils sont nécessaires (*cf.* article 3.5.2) ;

Un Candidat peut proposer plusieurs offres techniques.

#### Localisation du Service de Flexibilité Locale

La localisation géographique des flexibilités est une caractéristique dimensionnante pour décider de son utilisation. Le Candidat doit par conséquent décrire les sites participant à son Offre de Flexibilité, sous la forme d’une liste au format précisé à l’Annexe 4, comprenant :

* Le nom du(des) Site(s),
* L’identifiant du (des) Sites(s) (SIRET),
* Le type de Site (soutirage, injection, mixte)
* Le numéro d’identifiant du site (Point de Livraison –PDL ou Point de Référence de Mesure –PRM),
* Le code postal de la commune sur lequel est implanté le site,
* La Variation Maximale de puissance sur chaque Site (qui doit être inférieure à la puissance installée s’il s’agit d’un Site de production, ou à la puissance souscrite s’il s’agit d’un Site de soutirage, ou de la somme de la puissance souscrite et de la puissance installée s’il s’agit d’un Site mixte),
* La Variation Minimale de puissance sur chaque site (qui doit être inférieure ou égale à la Variation Maximale de puissance déclarée sur le site). Cette grandeur est nulle par défaut,
* Le titulaire du Contrat d’Accès au réseau du (des) Site(s),
* La méthode de contrôle du réalisé retenue pour le site.

L’ensemble de ces informations est obligatoire : toute liste incomplète entraînera l’irrecevabilité technique de l’offre.

Enedis met à disposition des acteurs sur le site internet www.flexibilites-enedis.fr un outil permettant de vérifier l’éligibilité d’un site pour participer au Service de Flexibilité Locale à chaque consultation. Le Cahier des Charges en Annexe 5 décrit les conditions d’éligibilité des sites.

La présence d’un site non éligible pour le Service dans la liste fournie par le Candidat rendra l’offre irrecevable.

Pour toute question sur la pertinence de sites pour un Service de Flexibilité Locales, Enedis est à la disposition du Candidat à l’adresse suivante [DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr](mailto:DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr). Les questions et réponses seront rendues publiques tel que défini à l’article 1.2.

#### Accord client par site

Lorsque le Candidat n’est pas le titulaire du Contrat d’Accès d’un Site présent dans la liste mentionnée en 3.5.1, il doit fournir l’Accord Client du Site à participer avec le Candidat à son offre de Service de Flexibilités Locales. Un modèle d’Accord Client est joint au modèle de Marché en Annexe 6.

Le Candidat est libre d’utiliser un autre modèle d’Accord Client dès lors que les autorisations et engagements Clients présents sur ce modèle d’Accord Client incluent ceux détaillés dans le modèle fourni par Enedis dans le modèle de Marché en Annexe 6.

Un seul Accord Client-Candidat est possible par site sur une période donnée : en cas de multiples accords entre un site et plusieurs Candidats sur une même période, l’ensemble des offres incluant le site en question est considéré irrecevable.

#### Participation simultanée de sites à d’autres mécanismes

Un Site ne peut être inclus dans une Offre de Flexibilités Locales s’il participe avec une personne morale distincte du Candidat aux mécanismes définis aux articles L. 321-9 à L. 321-16 du Code de l’énergie ou à tout autre contrat de réservation de puissance.

Un Site participant aux mécanismes définis aux articles L. 321-9 à L. 321-16 du Code de l’énergie ou à tout autre contrat de réservation de puissance avec le Candidat peut être inclus dans une Offre de Flexibilités Locales s’il est éligible.

La présence d’un Site participant avec une personne morale distincte du Candidat aux mécanismes définis aux articles L. 321-9 à L. 321-16 du Code de l’énergie ou à tout autre contrat de réservation de puissance dans l’Offre du Candidat rendra l’Offre irrecevable.

#### Engagement du Candidat sur la disponibilité du Service

Le Candidat s’engage à ce que le Service soit fourni à Enedis, dans les conditions convenues du Marché, quand bien même il participerait, avec un ou plusieurs Sites de son Périmètre de Flexibilité, aux mécanismes définis aux articles L. 321-9 à L. 321-16 du Code de l’énergie ou à tout autre contrat de réservation de puissance.

#### Liste des caractéristiques techniques

Le candidat doit décrire le Service de Flexibilités Locales qu’il se propose de fournir à Enedis en complétant l’ensemble des champs du tableau de réponse technique joint en Annexe 2.

Toute offre dont un ou plusieurs champs sont manquants sera considérée comme irrecevable.

### Contenu relatif à l’offre commerciale

Le Candidat joint dans son offre commerciale :

* le fichier de remise des offres commerciales, .xls ou .xlsx (format Excel) et impérativement selon le format précisé en Annexe 3 ;
* le même fichier de remise des offres commerciales, au format PDF.

Toute offre dont un ou plusieurs champs sont manquants sera considérée comme irrecevable.

Le Candidat peut déposer une ou plusieurs offres commerciales. Chaque Offre Commerciale doit être associée à une unique Offre Technique.

## Ouverture des plis et évaluation des offres

### Ouverture des plis

Toute tentative d’un Candidat d’influencer Enedis dans l’examen des offres ou la décision d’attribution entraîne le rejet de son offre.

Aucun échange concernant les Offres déposées, à l’exception des deux dispositions exposées ci-après et d’éventuelles négociations commerciales, n’est autorisé entre les Candidats et Enedis, et ce, sur toute la durée de l’ouverture des plis jusqu’à l’attribution du Marché :

* Pour faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, Enedis peut demander à tout Candidat de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un détail des prix unitaires. Aucun changement du montant ou du contenu de l’offre n’est recherché, offert ou autorisé, sauf en cas de nécessité pour confirmer la correction d’erreurs de calcul découvertes par Enedis lors de l’évaluation des offres conformément aux dispositions ci-après. Cette disposition se fait indépendamment de toute éventuelle négociation de l’offre commerciale. La demande d’éclaircissements et la réponse qui lui est apportée seront tracées par l’envoi de courrier(s) électronique(s) par et à l’adresse [DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr](mailto:DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr).
* Pour apporter des précisions à son Offre, le Candidat peut contacter Enedis par courrier électronique à l’adresse [DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr](mailto:DCT-FLEXIBILITES-RAS@enedis.fr).

### Recevabilité des offres

Pour la consultation, le Candidat télécharge depuis la page [www.enedis/consultation-flexibilites](http://www.enedis/consultation-flexibilites) les documents l’informant sur la nature des prestations à accomplir. Le Candidat doit avoir une parfaite connaissance des clauses administratives, techniques et commerciales exigées pour la réalisation de la prestation.

De ce fait, aucune contestation ne sera admise après la remise des offres, sous prétexte d’une mauvaise appréciation des prestations à réaliser. Le Candidat est réputé avoir contrôlé toutes les indications du dossier de consultation.

Une offre conforme au dossier de consultation (conformité administrative, technique et commerciale) est une offre qui en respecte tous les termes, conditions et spécifications, sans divergence, ni réserve importante.

Enedis se réserve le droit de refuser une offre émettant des réserves importantes modifiant les clauses techniques et commerciales et les conditions du présent dossier de consultation.

Une réserve importante est :

* Celle qui affecte substantiellement l’étendue, la qualité ou la réalisation du Marché ;
* Celle qui limite substantiellement, en contradiction avec le Dossier de consultation et/ou le modèle de Marché, les droits d’Enedis ou les obligations du Titulaire au titre du Marché ;
* Celle qui affecterait injustement la compétitivité des autres Candidats qui ont présenté des offres conformes au Dossier de consultation.

Si une offre n’est pas recevable, elle sera rejetée par Enedis et ne peut être par la suite rendue recevable par la correction ou le retrait subséquent de la divergence ou réserve qui la rendait irrecevable.

### Modalités d’évaluation des offres

Enedis évaluera les offres des Candidats en trois temps.

Dans le cadre des expérimentations en cours, Enedis se réserve la possibilité d’ouvrir, après les étapes d’attribution définies en 5, les plis techniques et commerciaux des offres non recevables afin d’élargir sa base de connaissances sur les offres de Service de Flexibilités Locales.

#### Analyse des documents administratifs

Dans un premier temps, la conformité des documents administratifs est analysée.

Si l’ensemble des pièces administratives est fournie et respecte les critères définis précédemment, l’offre est considérée comme recevable administrativement.

Seuls les plis techniques des offres administrativement recevables seront étudiés.

#### Analyse de l’offre technique

Enedis procède ensuite à l’analyse de l’offre technique.

Si l’offre répond aux critères de recevabilité techniques définis précédemment, elle est déclarée recevable techniquement.

Comme précisé en 4.1, Enedis pourra demander aux acteurs des compléments sur leurs offres techniques.

Seuls les plis commerciaux des offres techniquement recevables seront étudiés.

#### Analyse de l’offre commerciale

Enedis examine la conformité de l’offre commerciale du candidat vis-à-vis des critères définis précédemment.

Enedis se réserve cependant la possibilité de négocier les termes de l’offre commerciale avec tout ou partie des Candidats et d’attribuer le marché à la meilleure offre après négociation.

## Attribution du marché

### Critère d’attribution des lots du marché

Les lots et les produits associés sont définis dans le Cahier des Charges en Annexe 5.

L’attribution du marché sera faite par lot et pour chaque produit du lot selon la procédure de type négociée, sur la base de l’offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d’attribution définis ci-dessous.

La procédure d’attribution est faite pour chaque produit du lot défini dans le cahier des charges. Chaque offre est donc notée indépendamment pour chacun des produits auxquels elle a répondu.

Les calculs des critères d’attribution sont faits avec deux chiffres significatifs.

Seul le prix de l’offre défini pour chaque produit par le Candidat dans son offre commerciale (Annexe 5) sera utilisé pour définir l’attribution des marchés. Si le prix proposé pour le produit P du lot par l’acteur est inférieur à la Valeur de Réserve définie en amont par Enedis pour ce même produit, l’offre est retenue.

Les autres éléments définis par le Candidat dans ses Offres technique et commerciale seront utilisés par Enedis pour choisir le ou les attributaires les plus pertinents parmi ceux retenus au marché, pour répondre au besoin identifié en temps réel par Enedis.

### Modalités d’attribution

Il n’y a pas de limite au nombre de lots, tels que définis dans le Cahier Des Charges auxquels le Candidat peut être attributaire. Cependant un Candidat ne peut être attributaire que d’un seul Marché par lot.

Les offres seront déclarées recevables dès lors que les offres techniques sont conformes et que l’offre commerciale propose un prix inférieur à la valeur de réserve définie en amont de la consultation par Enedis. Dans ce cadre, plusieurs Titulaires peuvent être retenus pour répondre au besoin d’Enedis.

Enedis se réserve la possibilité d’attribuer le Marché selon les prix initialement remis ou selon les prix obtenus après négociation. La procédure de consultation peut être interrompue par la déclaration d’infructuosité (totale ou partielle) en cas d’absence (ou d’insuffisance) d’offres recevables.

### Marchés proposés à l’issue de l’attribution

Le Marché proposé à l’issue de l’attribution est disponible en Annexe 6 du présent Règlement de Consultation.

La rémunération du Titulaire du Marché est prévue en une partie :

* Une Rémunération Variable, en cas d’activation du Service de Flexibilités Locales, définie en €/MWh.

Dans le cas où plusieurs offres sont retenues, les prix retenus pour chaque Marché sont ceux présents dans l’Offre du Candidat ou les prix obtenus suite à négociation.

### Notification de l’attribution du Marché

La notification de l’attribution du Marché se fait par email.

A compter de la désignation du ou des lauréats de l’appel d’offres, Enedis fera ses meilleurs efforts pour contractualiser avec chaque Candidat retenu dans les meilleurs délais.

Le Candidat retenu s’engage également à signer dans les meilleurs délais. Le Marché doit être signé avant le 1er novembre 2021.

### Droit d’Enedis d’annuler tout ou partie de la procédure de consultation

Enedis se réserve le droit d’annuler tout ou partie de la procédure de consultation et ce à tout moment.

Enedis ne pourra être tenu responsable des coûts supportés par les Candidats qui seraient liés à l’annulation de la procédure de consultation.

### Publication par Enedis

Postérieurement à l’attribution, Enedis peut être amené à publier, auprès de la Commission de Régulation de l’Electricité, de la DGEC ou sur son site Internet pour l’ensemble des appels d’offre de Services de Flexibilités Locales de l’année en cours, les informations suivantes :

* Les noms des attributaires ;
* La puissance totale contractualisée par Marché ;

Des données plus détaillées et agrégées pourront être communiquées dans le cadre du CASE (Comité des Acteurs du Système Electrique) sous-comité du CURDE (Comité des Utilisateurs du Réseau de Distribution d’Electricité), dans le respect des dispositions des articles L.111-73 et suivants et R. 111-26 et suivants du Code de l'énergie.

### Données personnelles

Enedis s’engage à collecter, enregistrer, transmettre et traiter toute donnée du Candidat transmise dans le cadre de la procédure d’appel d’offres, et strictement nécessaire à la procédure d’appel d’offres définie au présent Règlement de Consultation, en conformité avec la réglementation française et européenne en vigueur au moment du traitement de ces données. En particulier Enedis s’engage à respecter la Loi Informatique et Libertés n°78-1 du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement Européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, entré en vigueur le 24 mai 2016 et applicable le 25 mai 2018.

## Annexe 1 – Acte d’engagement en réponse à la consultation n°RFQ-2103

ACTE D’ENGAGEMENT EN REPONSE A LA CONSULTATION N° RFQ-2103

Objet de la proposition : Service de Flexibilités Locales en appui à la Conduite du réseau Enedis.

Je soussigné, , représentant de :

* L’entreprise :
* établie (adresse) :
* SIRET :

déclare avoir pris connaissance des modalités de cette consultation.

Je m’engage si mon offre est retenue à exécuter le Marché défini dans le dossier de consultation référencé ci-dessus, aux conditions indiquées dans ce dossier, aux conditions de prix indiquées dans l’Offre Commerciale qui accompagne le présent Acte d’Engagement.

Je déclare être engagé par mon offre jusqu’à la date du 20/11/21, ou en cas de report de la date de clôture de la consultation, 3 mois après la date de limite de dépôt d’offres de la consultation référencée dans le dossier de consultation n°RFQ-2103.

**Respect des dispositions du code du travail**

*Si le candidat est établi en France*

Le (ou les) soussigné(s) déclare(nt) :

J’atteste sur l’honneur et je certifie que :

* Les prestations définies dans le Marché seraient réalisées par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.145-5 et L.620-3 du Code du Travail,
* L’entreprise que je représente est en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales.

J’atteste sur l’honneur **avoir l’intention** / **ne pas avoir l’intention** (*rayer la mention inutile*) de faire appel pour l’exécution du Marché à des salariés de nationalité étrangère.

Dans l’affirmative, je certifie que ces salariés sont ou seront autorisés, conformément à l’article L.8251-1 du code du travail à exercer une activité professionnelle en France. Je m’engage à transmettre à Enedis dès la première demande tout document justifiant de l’emploi régulier de ces salariés, notamment ceux répondant aux exigences des articles L.8254-1.

*Si le candidat est établi hors de France (D.8222-7 du code du travail français)*

Le (ou les) soussigné(s) déclare(nt) :

J’atteste sur l’honneur et je certifie ne pas avoir recours, directement ou indirectement, à du travail dissimulé pour l’exécution du Marché défini au Dossier de Consultation et fournir à ces salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l’article R.3243-1 et suivants du code du travail français, ou des documents équivalents.

**Respect des dispositions du Règlement de Consultation**

Le (ou les) soussigné(s) déclare(nt) :

J’ai noté que la réponse à la consultation référencée ci-dessus comportait :

* l’obligation de répondre dans le strict respect du règlement de consultation, sur les seuls documents fournis par Enedis ;
* l’obligation de vérifier les éléments du dossier de consultation, et de signaler notamment les erreurs, omissions et/ou contradictions qu’il est susceptible de contenir ;
* l’obligation de signaler les autres points du projet de convention et des pièces techniques pouvant nécessiter une adaptation par Enedis du fait des particularités de la consultation dans le délai indiqué à l’article 1.2« Précisions apportées au dossier de consultation » du règlement de consultation ;

**Respect de fournitures des éléments prévus au Règlement de Consultation**

Le (ou les) soussigné(s) déclare(nt) :

J’atteste sur l’honneur être en capacité de fournir à l’issue de la consultation n° RFQ-2103 :

1. Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont Enedis s’assure de l’authenticité auprès de l’organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale (article D 8222 5 1 du Code du travail),
2. La liste nominative des salariés étrangers employés par le soumissionnaire et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l’article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Pour les entreprises de travail temporaire, la communication de cette liste est réputée accomplie lorsque les informations relatives au salarié étranger figurent dans le marché de mise à disposition conclu avec ENEDIS, mentionné aux articles L1251-42, L1251-43 et L1251-44 du Code du travail (articles D8254-2, D8254-4 et D8254-5 du Code du travail).
3. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (article 19 du décret n°2005-1308 du 20 octobre 2005).

A , le

(Nom & qualité du signataire, cachet de l’entreprise)

## Annexe 2 – Tableau de réponse de l’offre technique

TABLEAU DE REPONSE DE L’OFFRE TECHNIQUE

En réponse à la consultation N° RFQ-2103

Le Candidat s’engage à fournir le service décrit ci-après sur les Périodes d’Activation définies dans le Cahier des Charges :

* Du 01/11/21 au 31/03/22 de 10h à 12h59.
* Du 01/11/22 au 31/12/22 de 10h à 12h59.

En cas de levée des options telle que prévue au Marché, le Candidat s’engage à fournir le service décrit ci-après :

* Si la 1ère option au Marché est levée :
  + Du 01/01/23 au 31/03/23 de 10h à 12h59.
  + Du 01/11/23 00h00 au 31/12/23 de 10h à 12h59.
* Si la 2ème option au Marché est levée :
  + Du 01/01/24 au 31/03/24 de 10h à 12h59.
  + Du 01/11/24 au 31/12/24 de 10h à 12h59.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Caractéristiques de l’Offre Technique** | | **Valeur** | **Commentaires** |
| **Lot** | Tel que défini dans le Cahier des Charges. |  |  |
| **Produit du Lot** | Produit défini dans le Cahier des Charges. |  |  |
| **Puissance du service mis à disposition à chaque pas 30 minutes sur les périodes d’activation** | Peut être supérieure à la valeur demandée dans le cahier des charges.  En MW avec 2 chiffres significatifs |  |  |
| **Durée d’activation du service** | Durée durant laquelle le service sera à 100% de la Puissance déclarée dans l’Offre  Peut être supérieure à la valeur demandée dans le cahier des charges.  En minute. |  |  |
| **Délai de mobilisation de l’offre** | Délai nécessaire aux opérations d’activation du Service, défini par le Titulaire. Ce délai est représentatif de contraintes d’ordre technique ou opérationnel du Titulaire.  Peut être inférieur à la valeur demandée dans le cahier des charges.  En minute. |  |  |
| **Délai de Neutralisation entre Activations** | Délai minimum entre l’instant de désactivation du Service et l’instant d’activation suivant.  Peut être inférieur à la valeur demandée dans le cahier des charges.  En minute |  |  |
| **Palier de Puissance (en MW/minute)** | Palier de montée en puissance de l’offre.  Ne s’applique qu’aux sites en injection et aux sites mixtes.  Ne peut excéder 4MW/min.  En MW/min. |  |  |

Un fichier d’Offre Technique peut concaténer les Offres Techniques de plusieurs produits à condition d’avoir un onglet par produit.

## Annexe 3 – Tableau de réponse de l’offre commerciale

TABLEAU DE REPONSE DE L’OFFRE COMMERCIALE

En réponse à la consultation N° RFQ-2103

Le Candidat s’engage à fournir le service décrit dans l’Offre Technique associée à l’Offre Commerciale aux conditions définies ci-après sur l’ensemble de la durée du Marché :

* Du 01/11/21 00h00 au 31/12/22 23h59

En cas de levée des options telle que prévue au Marché, le Marché sera prolongée :

* Si la 1ère option au Marché est levée, du 01/01/23 00h00 au 31/12/23 23h59
* Si la 2ème option au Marché est levée, du 01/01/24 00h00 au 31/12/24 23h59

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Caractéristiques de l’Offre Commerciale** | | **Valeur** | **Commentaires** |
| **Lot** | Tel que défini dans le Cahier des Charges. |  |  |
| **Prix de la Rémunération Variable** | En €/MWh, 2 chiffres significatifs maximum |  |  |

Un fichier d’Offre Commerciale peut concaténer les Offres Commerciale de plusieurs produits à condition d’avoir un onglet par produit.

## Annexe 4 – Tableau de localisation des sites participant au Service

*Les Flexibilités au service d’Enedis présentent des spécificités comparativement aux mécanismes nationaux d’équilibre de l’offre-demande ou des marchés de l’énergie : les opportunités de Service de Flexibilités Locales sont électriquement et géographiquement localisées, la localisation précise influant sur la valeur de la flexibilité. Il est d’une importance donc toute particulière pour Enedis de connaître précisément la localisation des sites participant au Service de Flexibilités Locales.*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom du Candidat | Nom du Site | N°SIRET | Identifiant Site (PDL, PRM) | Code Postal | Variation Maximale de puissance (en MW, 2 chiffres significatifs) | Variation Minimale de puissance (en MW, 2 chiffres significatifs) | Date de début d’engagement définie dans l’Accord Client | Titulaire du Contrat d’Accès | Méthode de contrôle du réalisé retenue pour le site |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Signification des champs

* Nom du Candidat : reprend le nom de l’Entreprise à l’origine de l’Offre de Service de Flexibilités Locales.
* Nom du Site : nom de l’utilisateur/entreprise participant à l’Offre.
* N° SIRET : numéro de SIRET du Site.
* Code Site : numéro de référence utilisé par Enedis pour identifier contractuellement le Site. Il peut s’agir d’un numéro de Contrat d’Accès au Réseau, d’un numéro de Point De Livraison ou de Point de Référence de Mesure.
* Variation Maximale de puissance : variation maximale de puissance, à la hausse et/ou à la baisse, que le Site est en mesure de réaliser sur un Pas 30 minutes lors de l’activation du Service.
* Variation Minimale de puissance : variation minimale de puissance, à la hausse et/ou à la baisse, que le Site est en mesure de réaliser sur un Pas 30 minutes lors de l’activation du Service. Pour un même site, la Variation Minimale doit être inférieure ou égale à la Variation Maximale.
* Date de début d’engagement défini dans l’Accord Client : date à compter de laquelle le Site s’engage à être disponible pour le Service de Flexibilités Locales. L’accord Site-Candidat doit être en cohérence avec cette valeur. Dans le cas où le Titulaire du Contrat d’Accès est le Candidat, il n’est pas nécessaire de compléter ce champ.
* Titulaire du Contrat : nom du titulaire du Contrat d’Accès (société ou personne physique)

Informations sur l’envoi du tableau à Enedis

Aucun champ n’est optionnel. Le candidat doit donc compléter l’ensemble des lignes pour chaque Site participant au Service de Flexibilités Locales.

Dans le cas d’un tableau incomplet, l’Offre Technique sera déclarée irrecevable.

Le tableau doit être envoyé à Enedis en deux exemplaires :

* Un exemplaire au format .xls, .xlsx
* Un exemplaire au format .pdf.

## Annexe 5 – Cahier des Charges de la consultation n°RFQ-2103

## Annexe 6 – Modèle de Marché pour la consultation n°RFQ-2103